

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS



La Sécurité sociale des artistes auteurs (anciennement Agessa et Maison des artistes – Sécurité sociale) est une association qui exerce des missions de service public. Sa mission principale est d'affilier les artistes-auteurs au régime social et de les conseiller sur leurs droits et démarches en matière de protection sociale. Elle gère également un fonds social pour les artistes-auteurs en difficulté économique.

+ FOCUS SUR

LE RÉGIME SOCIAL DES ARTISTES-AUTEURS

Le régime social des artistes-auteurs a été créé pour offrir une couverture sociale aux créateurs d'œuvres originales tout en tenant compte de leur spécificité. Bien que considérés comme des travailleurs non-salariés, les artistes-auteurs sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale des artistes auteurs participe à la gestion du régime social des artistes-auteurs et s'appuie sur les autres branches de la sécurité sociale pour le versement des prestations.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS

p.4

CHIFFRES CLÉS

p.6

GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

p.7

INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

p.13

SOUTENIR LES ARTISTES-AUTEURS FRAGILISÉS

p.22

GOVERNANCE

p.26

26 JANVIER 2024

PRÉSENCE AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ANGOULÊME



Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, la Sécurité sociale des artistes auteurs a participé au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, événement culturel de référence. À cette occasion, elle est intervenue lors de la table ronde intitulée « Quels droits sociaux pour les auteures ? », aux côtés d'acteurs engagés dans la défense des droits des créateurs. Cette rencontre a permis de rappeler les principes fondamentaux du régime social des artistes-auteurs et de répondre aux préoccupations concrètes exprimées par les professionnels présents. À l'issue de cette table ronde, une permanence d'information a permis à de nombreux artistes-auteurs de bénéficier de conseils personnalisés.

31 JANVIER 2024

WEBINAIRE MATERNITÉ : ACCOMPAGNER UN MOMENT CLÉ DE LA VIE



Afin de mieux faire connaître les droits et dispositifs d'accompagnement existants, la Sécurité sociale des artistes auteurs propose désormais un webinaire dédié à la maternité. Cette nouvelle session d'information a permis d'éclairer les bénéficiaires sur les prestations disponibles, les démarches à entreprendre, et les spécificités liées à leur statut professionnel. Désormais, huit thématiques récurrentes sont proposées par nos experts dans le cadre de notre offre de webinaires.

En savoir plus page 19.

8 FÉVRIER 2024

NOUVEAU WEBINAIRE À DESTINATION DES COMMERCES D'ART



Afin de renforcer l'information des acteurs intervenant dans la diffusion des œuvres, un webinaire inédit a été consacré aux commerces d'art. Ce rendez-vous a permis de rappeler le rôle central que jouent ces acteurs dans le financement du régime social des artistes-auteurs, ainsi que les obligations sociales qui leur incombent. Les participants ont pu obtenir des réponses concrètes à des questions telles que : Qu'est-ce qu'un commerce d'art ? Dans quel cadre ce statut s'applique-t-il ? Une initiative saluée par les professionnels du secteur, soucieux de se conformer aux exigences réglementaires. Désormais, huit thématiques récurrentes sont proposées par nos experts dans le cadre de notre offre de webinaires.

En savoir plus page 19.

22 AVRIL 2024

DÉPLOIEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE À LA RÉGULARISATION DES COTISATIONS VIEILLESSE ARRIÉRÉES



Le dispositif de régularisation des cotisations vieillesse arriérées permet aux artistes-auteurs de cotiser rétroactivement pour compléter leurs droits à la retraite lorsque leurs cotisations vieillesse n'ont pas été appelées par le passé. La commission d'action sociale (CAS) contribue à la prise en charge d'une partie du montant des cotisations arriérées des artistes-auteurs. Cette aide est attribuée sur des critères socioéconomiques (revenus et composition du foyer).

En savoir plus page 25.

30 AVRIL 2024

UN NOUVEAU WEBINAIRE POUR MIEUX COMPRENDRE LA RÉGULARISATION DES COTISATIONS VIEILLESSE ARRIÉRÉES



Dans le prolongement du déploiement de l'aide exceptionnelle à la régularisation des cotisations vieillesse arriérées, un webinaire dédié a été organisé afin de mieux informer les artistes-auteurs. Ce rendez-vous a réuni plus de 150 participants, venus poser leurs questions et échanger avec un expert du régime. L'enquête de satisfaction révèle un fort taux d'adhésion : 75 % des participants se sont déclarés satisfaits, et plus de 82 % recommanderaient ce webinaire à leurs pairs.

29 MAI 2024

RENOUVELLEMENT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE



Le 29 mai 2024, la commission d'action sociale a procédé à l'élection de son nouveau président. Jérôme Sesquin, membre de la GARRD (Gilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires), succède à Sophie Burdet. Organe émanant du conseil d'administration, la commission d'action sociale est chargée de la gestion du fonds d'action sociale destiné à soutenir les artistes-auteurs confrontés à des difficultés économiques.

En savoir plus page 29.



28 JUIN 2024

REVALORISATION DU MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE À LA RÉGULARISATION DES COTISATIONS VIEILLESSE ARRIÉRÉES



Le décret 2024-633 du 28 juin 2024 publié au Journal officiel du 29 juin 2024 revalorise le montant de l'aide exceptionnelle qui peut être accordée pour financer une régularisation des cotisations vieillesse arriérées. Le nouveau montant maximum fixé par le décret s'élève à 50 % du montant de la régularisation des cotisations vieillesse arriérées dû à l'Assurance retraite et dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 3 864 € pour l'année 2024.

CHIFFRES CLÉS
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS



408 587
ARTISTES-AUTEURS
AFFILIÉS



33 825
NOUVELLES
AFFILIATIONS



1000 K
D'EUROS
RECOUVRÉS



1 237 989
PAGES CONSULTÉES SUR
SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR



24 898
APPELS
TÉLÉPHONIQUES



7039
EMAILS RÉPONDUS



139
RÉUNIONS
D'INFORMATION
EN LIGNE ORGANISÉES



15 000
ABONNÉS FACEBOOK



1 183
HEURES VISIONNÉES
SUR YOUTUBE



22
COLLABORATEURS



GARANTIR LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le contrôle du champ des activités constitue un enjeu important pour garantir la pérennité du système de protection sociale.

L’AFFILIATION

La Sécurité sociale des artistes auteurs effectue des vérifications pour s’assurer que les activités artistiques déclarées par les artistes-auteurs relèvent bien du régime social des artistes-auteurs. Ces contrôles sont réalisés lors des déclarations trimestrielles des diffuseurs ainsi que lors de l’inscription au Guichet unique des entreprises géré par l’Institut national de la propriété industrielle (Inpi).

33 825 affiliations ont été prononcées en 2024 ce qui porte le total à 408 587 artistes-auteurs affiliés au 31 décembre 2024.

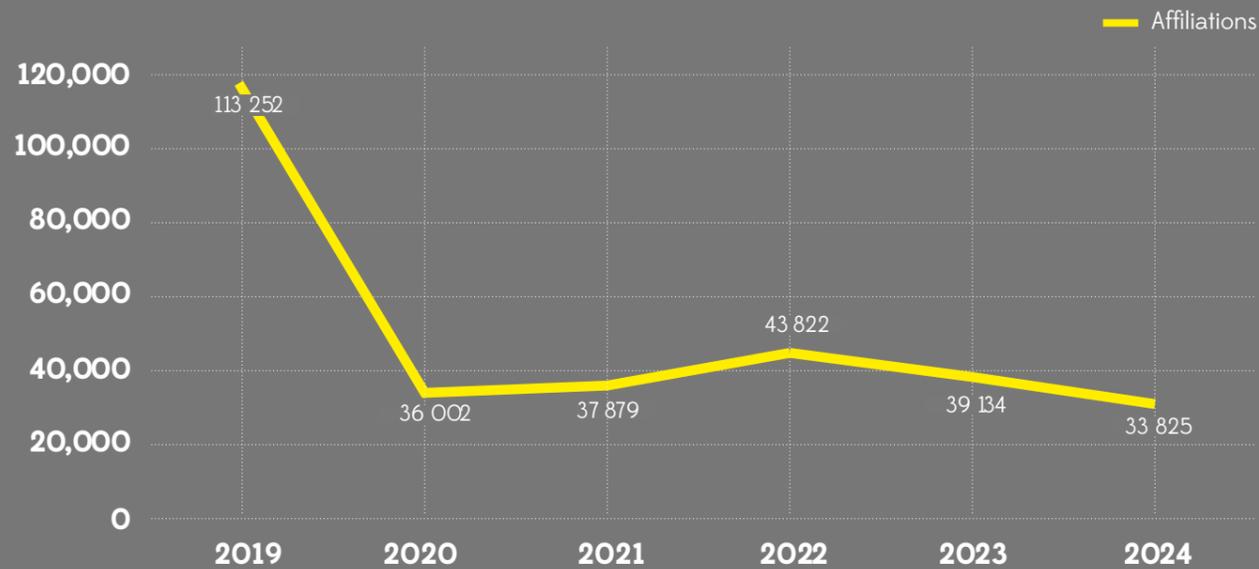


Le nombre d’artistes-auteurs ayant débuté une activité artistique a diminué (-13.57 %) par rapport à 2023.



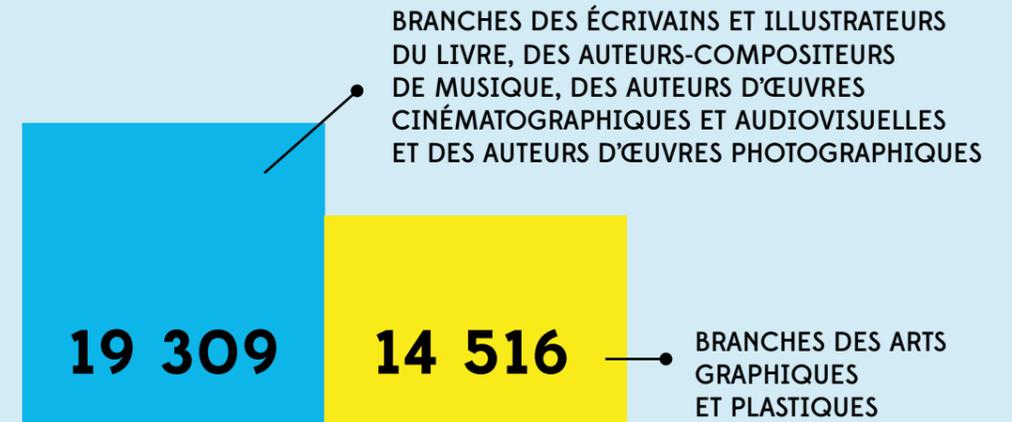
En 2024, 1 098 contrôles (automatiques et manuels) ont conclu à un rejet d’affiliation. Par ailleurs, 478 artistes-auteurs ont été radiés du régime au 1er janvier 2024 à la suite de trois taxations d’office consécutives.

ÉVOLUTION DES AFFILIATIONS AU RÉGIME DEPUIS 2019

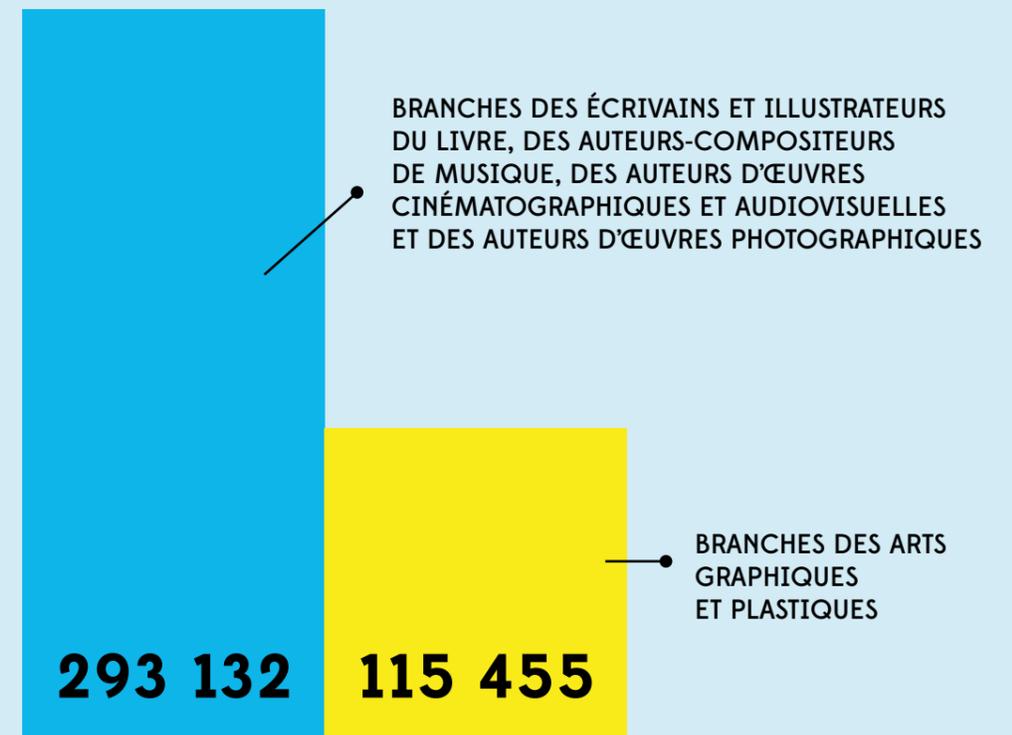


Le nombre élevé d’affiliations enregistrées en 2019 s’explique par la réforme qui a modifié les conditions d’affiliation au régime social des artistes-auteurs. Depuis 2019, les artistes-auteurs sont affiliés dès le premier euro de revenus ou dès leur inscription au Guichet unique des entreprises. Auparavant, l’affiliation était conditionnée à un seuil de revenus spécifique.

NOMBRE D’AFFILIATIONS EN 2024



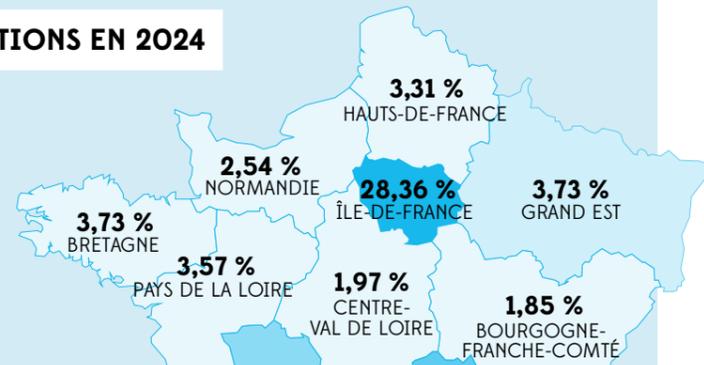
NOMBRE D’AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024



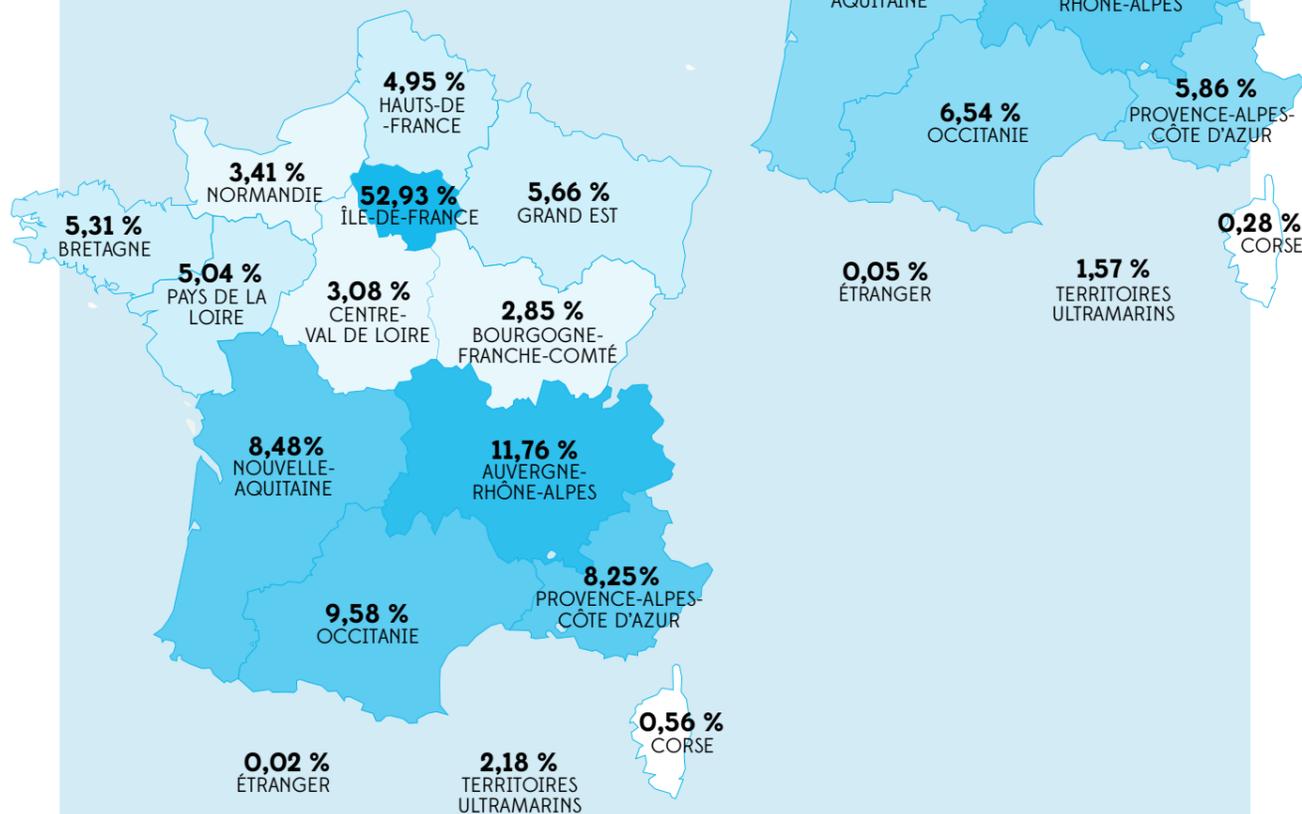
↓ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'Île-de-France représente environ 53 % des affiliés en 2024, ce qui montre une forte concentration d'artistes-auteurs dans cette région. En 2024, 28,36 % des nouveaux affiliés sont également en Île-de-France, ce qui confirme encore son rôle central. Pour autant, on note également une montée en puissance des régions du sud de la France. En effet, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) regroupent ensemble plus de 25 % des affiliés.

NOMBRE D'AFFILIATIONS EN 2024



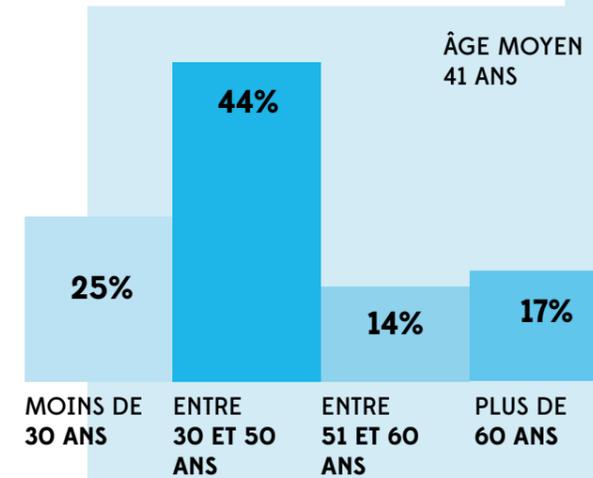
NOMBRE D'AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024



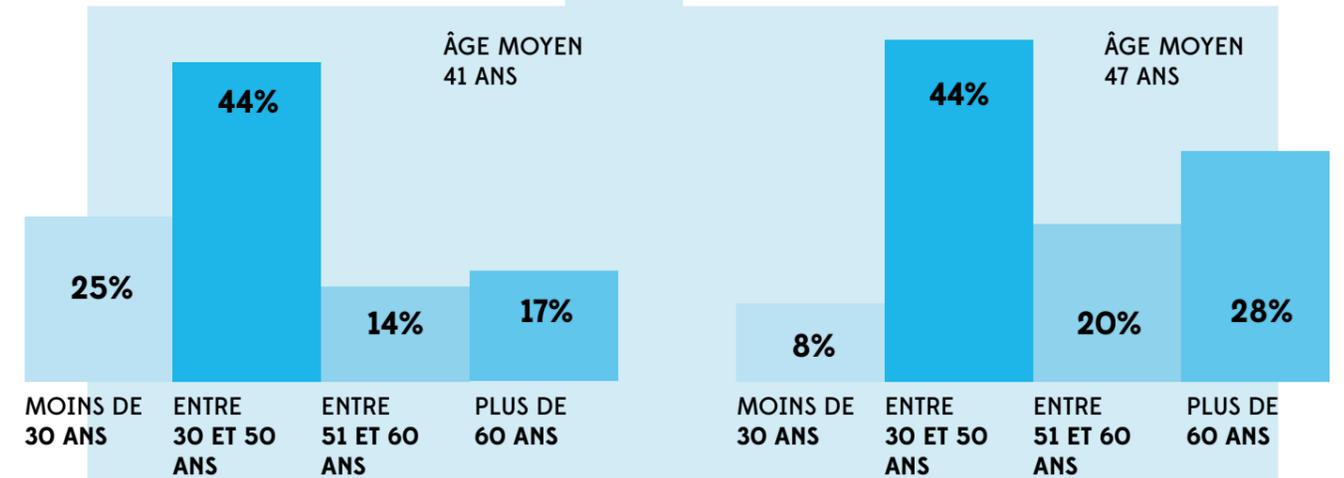
↓ STRUCTURE D'ÂGE

L'âge moyen des artistes-auteurs affiliés augmente légèrement et s'établit à 47 ans. Les moins de 50 ans représentent, pour leur part, plus de la moitié de la population.

NOMBRE D'AFFILIATIONS EN 2024



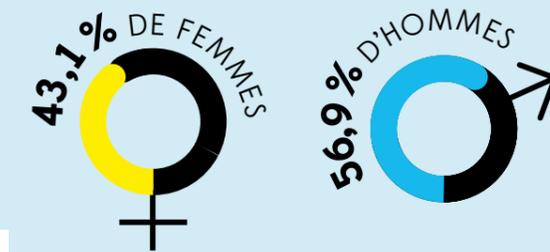
NOMBRE D'AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024



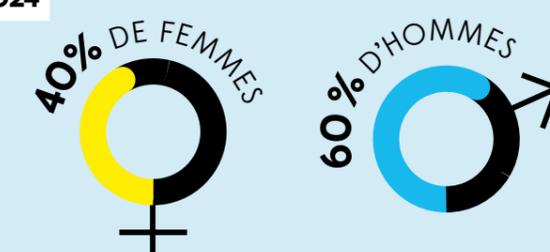
↓ REPARTITION PAR SEXE

L'activité de création artistique est en grande partie masculine puisque les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers de la population des affiliés.

NOMBRE D'AFFILIATIONS EN 2024



NOMBRE D'AFFILIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024



LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS ARRIÉRÉES

À compter des revenus 2019, l'Urssaf assure le recouvrement des cotisations sociales mais la Sécurité sociale des artistes auteurs demeure le collecteur pour les revenus antérieurs à cette date. Cette activité de recouvrement est, naturellement, en net repli. Si plus d'un million d'euros ont été encaissés en 2024, 83 000 euros proviennent directement des artistes-auteurs et des diffuseurs et 966 000 euros par transfert de l'Urssaf.

| | Montant recouvré en € auprès des artistes-auteurs | Montant recouvré en € auprès des diffuseurs et des commerces d'art |
|--|---|--|
| Cotisations encaissées directement | 55 474 € | 27 465,51 € |
| Cotisations reçues par le transfert des Urssaf | 926 884,55 € | 39 368,3 € |
| Total | 982 358,55 € | 66 833,81 € |



INFORMER ET FACILITER L'ACCÈS AU DROIT

En complément des canaux traditionnels, de nouveaux supports et de nouveaux partenariats permettent de diversifier l'accès à l'information.

LA RELATION ARTISTE-AUTEUR, DIFFUSEUR ET COMMERCE D'ART



↓ L'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

81 artistes-auteurs ont exprimé le souhait de bénéficier d'un rendez-vous personnalisé avec un conseiller. Chaque rendez-vous est précédé d'un échange téléphonique visant à préparer au mieux l'entretien. À noter que 66 % de ces échanges téléphoniques ont permis de répondre aux attentes des artistes-auteurs, évitant ainsi des déplacements. En moyenne, un rendez-vous peut être obtenu dans un délai de 5 jours.



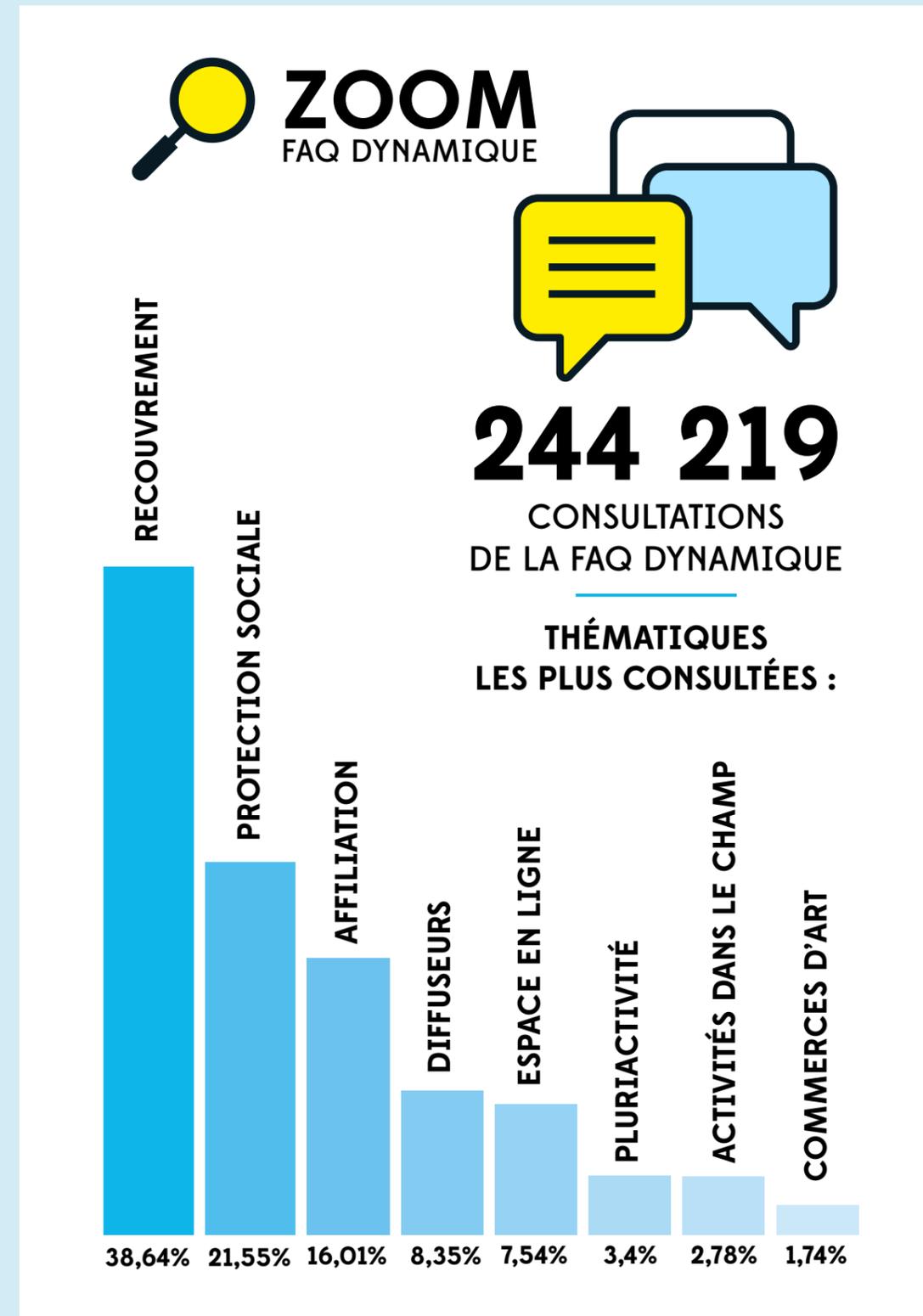
↓ L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

En 2024, les conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs ont traité un total de 24 898 appels téléphoniques provenant de divers publics tels que les artistes-auteurs, les diffuseurs et les commerces d'art. La qualité de notre service s'est considérablement améliorée à la suite de la mise en place d'une nouvelle organisation, avec un taux de décroché atteignant 94 %. De plus, le délai moyen d'attente pour joindre un conseiller est inférieur à 34 secondes, démontrant notre engagement à fournir une réponse rapide et une qualité de service.



↓ LE COURRIEL

Un peu plus de 7 000 emails ont été envoyés aux conseillers de la Sécurité sociale des artistes auteurs et 92 % des artistes-auteurs ont reçu une réponse en moins de 2 jours ouvrés.



L'INFORMATION



LE PORTAIL INTERNET

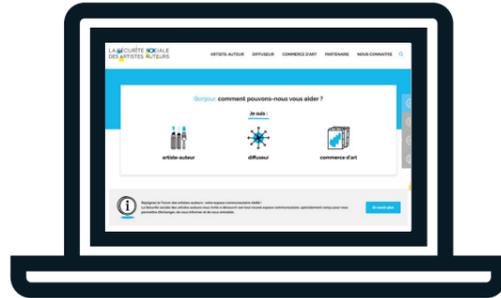
En 2024, le site secu-artistes-auteurs.fr a connu une fréquentation soutenue, avec près de **500 000 visites** et plus de **1 230 000 pages vues** sur l'année.

Ce chiffre témoigne de l'intérêt et des besoins constants des artistes-auteurs en matière d'information et d'accompagnement sur leur protection sociale.

Le site a été conçu comme un outil pratique et pédagogique, permettant de répondre aux principales interrogations que peuvent rencontrer les artistes-auteurs à chaque étape de leur parcours professionnel. Que ce soit lors du démarrage de leur activité, dans le cadre du suivi de leur activité ou encore à l'occasion de situations personnelles particulières (congé maternité, maladie, départ à la retraite), le site met à disposition une information claire, actualisée et accessible.

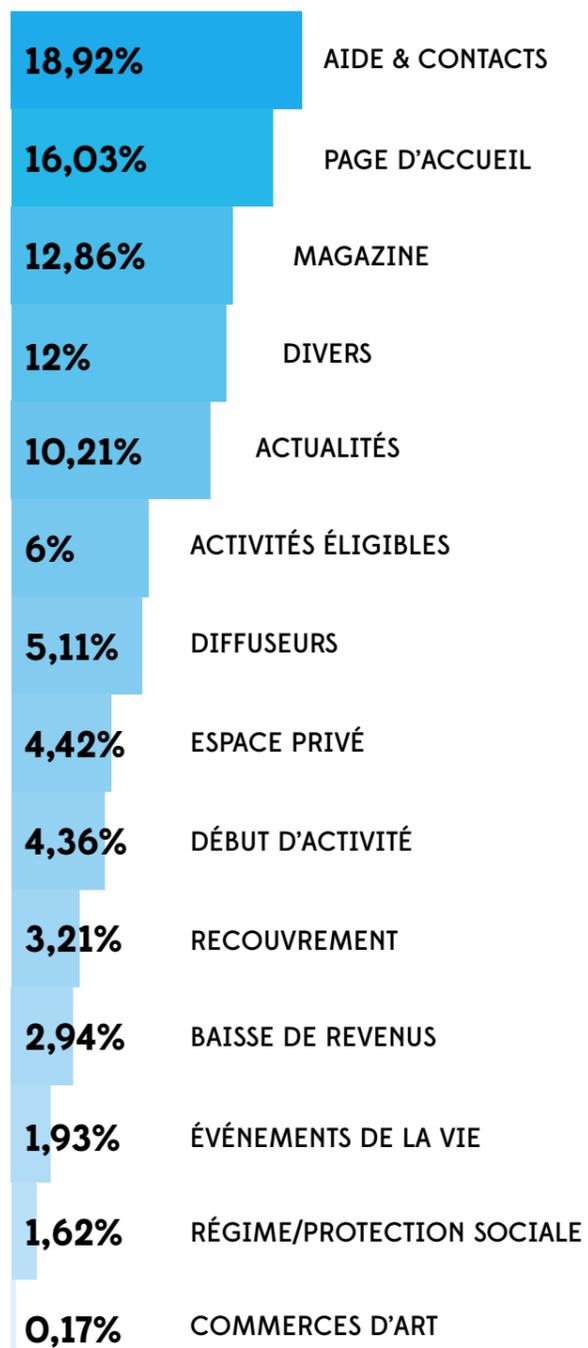
En complément des ressources documentaires, un module interactif est disponible dès la page d'accueil. Il permet aux artistes-auteurs d'accéder rapidement aux services et démarches les plus fréquemment sollicités. Ils peuvent ainsi estimer le montant de leurs cotisations sociales, prendre contact avec un conseiller pour des questions plus spécifiques, ou encore être redirigés vers les services des autres branches de la sécurité sociale.

CHIFFRES CLÉS SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR



499 115
VISITEURS

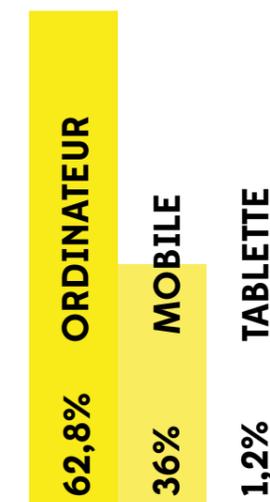
1 237 989
PAGES VUES



Origine des visiteurs



Modalités de navigation



CES CHIFFRES EN FORTE PROGRESSION CONFIRMENT LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DU SITE DANS LA RECHERCHE D'INFORMATION DES ARTISTES-AUTEURS, DES DIFFUSEURS ET DES COMMERCES D'ART.





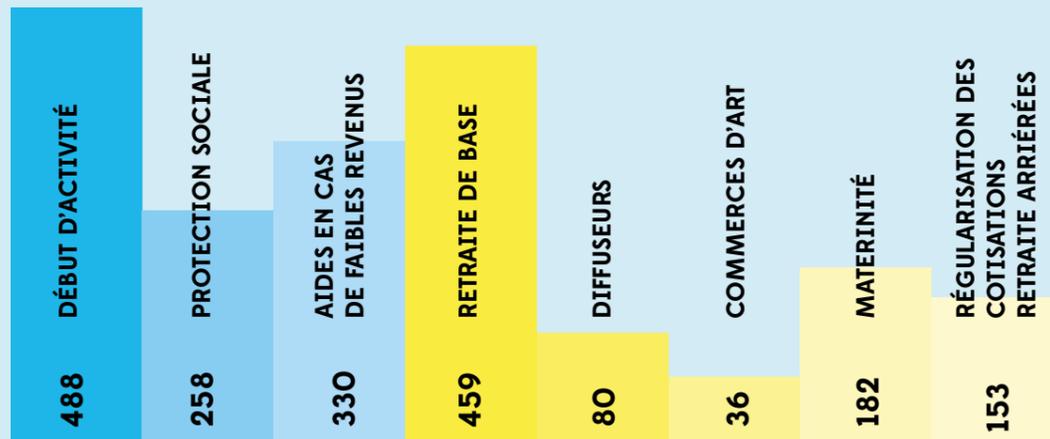
↓ LES RÉUNIONS D'INFORMATION

Les réunions d'information en ligne

En 2024, plus de **2 300 artistes-auteurs** et diffuseurs ont bénéficié de conseils personnalisés et ont pu poser leurs questions lors des réunions d'information en ligne organisées par la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Désormais, **huit thématiques récurrentes** sont proposées par nos experts afin d'accompagner les artistes-auteurs dans la compréhension et la gestion de leur protection sociale. En complément, des webinaires spécifiques sont organisés pour répondre à ux enjeux d'actualité, tels que la déclaration sociale des revenus.

La mise en œuvre de ces rendez-vous à distance s'inscrit dans une démarche visant à garantir l'accessibilité de notre offre d'information à l'ensemble des artistes-auteurs, sur l'ensemble du territoire national. Bien que localisée à Paris, la Sécurité sociale des artistes auteurs s'attache à proposer des services adaptés aux besoins de tous ses assurés, dont plus de 50 % résident en dehors de l'Île-de-France. Le développement de ces formats numériques contribue ainsi à assurer une égalité d'accès à l'information et à l'accompagnement, permettant à chaque artiste-auteur, quel que soit son lieu de résidence, d'échanger directement avec un expert.



2300 PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS D'INFORMATION

Les réunions d'information dans nos locaux

13 réunions d'information ont été organisées rassemblant au total 194 inscrits, avec 4 thématiques distinctes abordées lors de ces sessions.



UNE OFFRE DE RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE ENRICHIE EN 2024

En 2024, nous avons renforcé notre programme de réunions d'information en ligne. Trois nouveaux webinaires ont ainsi été proposés :



↓ MATERNITÉ : QUEL ACCOMPAGNEMENT ET QUELLE COUVERTURE SOCIALE ?

Ce webinaire informe sur les aides et dispositifs d'accompagnement durant cette étape essentielle de la vie personnelle.



↓ COMMERCE D'ART : QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS SOCIALES ?

Cette réunion s'adresse aux commerces d'art et fait le point sur leurs principales obligations sociales : déclarations, paiements des contributions, formalités à l'Urssaf, etc.



↓ RETRAITE : DISPOSITIF DE RÉGULARISATION DES COTISATIONS D'ASSURANCE VIEILLESSE ARRIÉRÉES

Ce webinaire explique le mécanisme permettant aux artistes-auteurs de régulariser certaines cotisations retraite non appelées, en vue d'améliorer le montant de leur future pension ou de revaloriser leur retraite actuelle.

↓ RÉSEAUX SOCIAUX



15 000
ABONNÉS

1 222 821
INTERNAUTES TOUCHÉS

205
POSTS



21 900
VUES

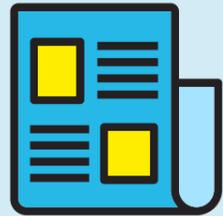
1 183
HEURES DE VISIONNAGE

+250
ABONNÉS



↓ **LETTRÉ D'INFORMATION**
« MA SÉCU & MOI »

Lancée au dernier trimestre 2021, cette newsletter trimestrielle, diffusée à plus de 360 000 artistes-auteurs, complète le dispositif d'information et d'accompagnement de la Sécurité sociale des artistes auteurs. Grâce à son contenu personnalisé, les artistes-auteurs ont accès à une information au plus près de leurs besoins.



CHIFFRES CLÉS 2024

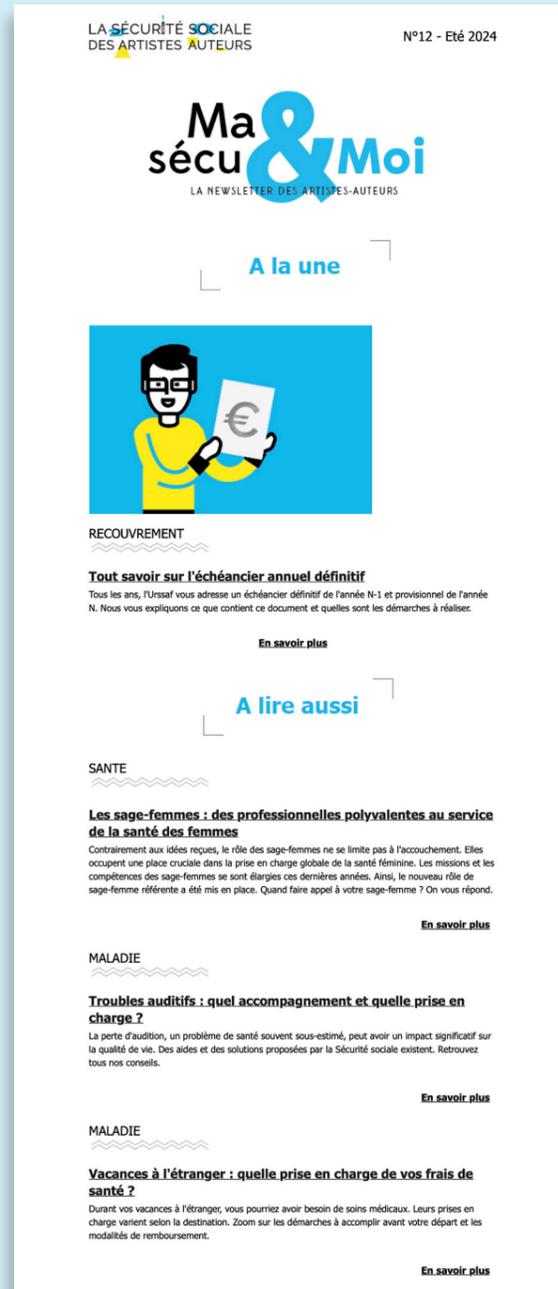
4
NUMÉROS

1 342 527
NEWSLETTERS ENVOYÉES

28
SUJETS D'ACTUALITÉ TRAITÉS

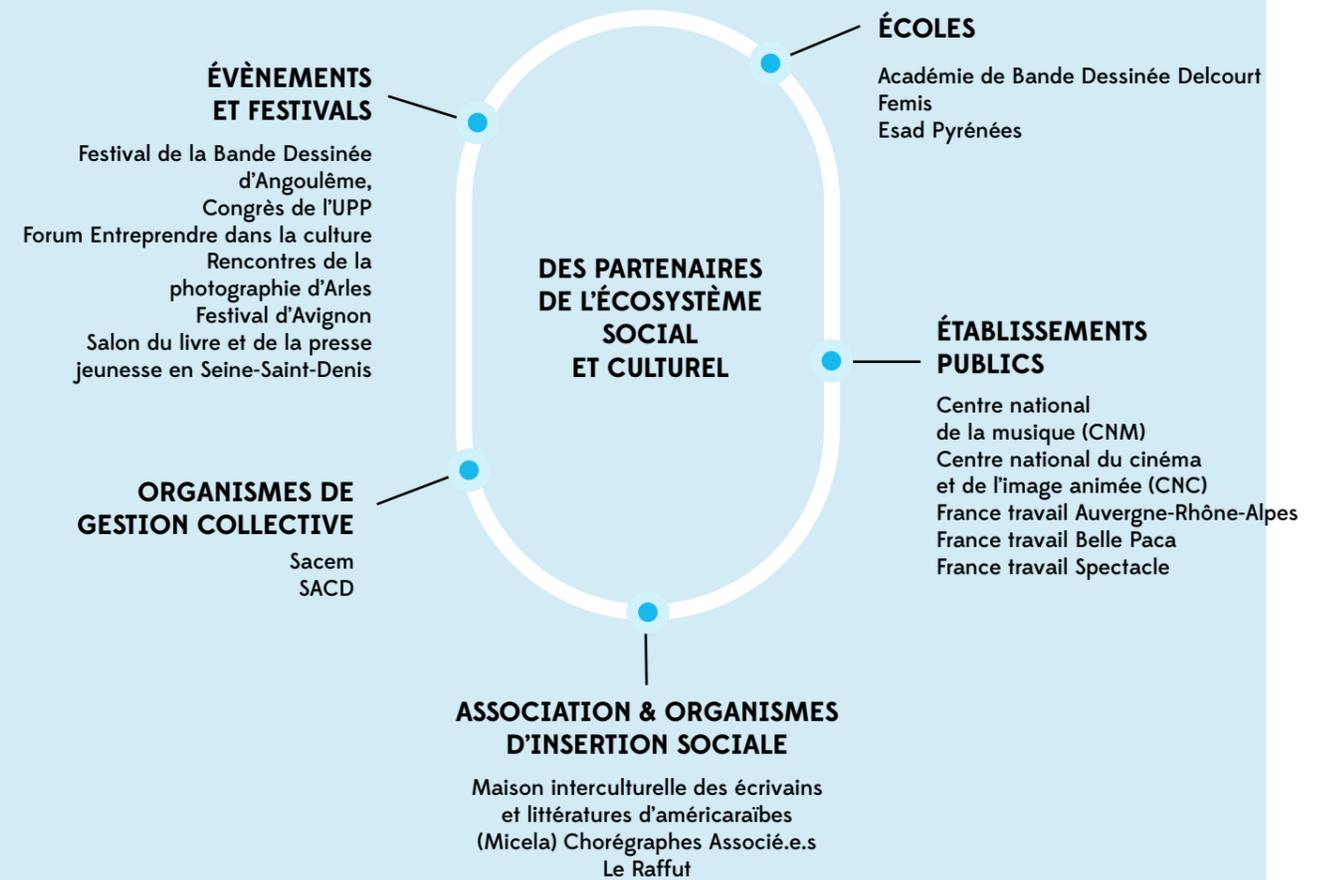
82%
DE TAUX DE SATISFACTION

60%
DE TAUX D'OUVERTURE



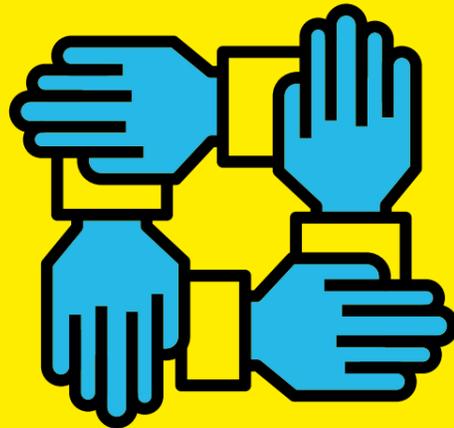
↓ **LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS**
SOUTIENT UN ÉCOSYSTÈME SOCIAL ET CULTUREL

La Sécurité sociale des artistes auteurs propose une offre complète à destination de ses partenaires tels que des associations, organisateurs de manifestations, écoles, universités et collectivités territoriales. En 2024, plus de 50 partenaires, parmi lesquels des écoles, des centres d'art, des administrations, des organismes de gestion collective et des organisations professionnelles, ont fait appel à notre expertise pour mieux informer, conseiller et orienter les artistes-auteurs.



Autant de partenariats bénéfiques qui participent à faire connaître au plus grand nombre d'artistes-auteurs les droits et les démarches en matière de protection sociale.

SOUTENIR LES ARTISTES- AUTEURS FRAGILISÉS



La Sécurité sociale des artistes auteurs poursuit son accompagnement des artistes-auteurs en difficulté économique par la gestion d'un fonds d'action sociale.

L'AIDE À LA SURCOTISATION FORFAITAIRE

La commission d'action sociale (CAS) contribue à la prise en charge d'une partie des cotisations sociales des artistes-auteurs ayant demandé à surcotiser forfaitairement pour s'ouvrir l'ensemble des droits sociaux. Cette aide est attribuée sur des critères socioéconomiques (revenus et composition du foyer).

En 2024, 900 aides ont été attribuées (878 artistes-auteurs) pour un montant de 348 319 €, soit un montant de 396 € par bénéficiaire.



INFORMATION CIBLÉE AUX ARTISTES-AUTEURS AYANT DE FAIBLES REVENUS

En 2024, la Sécurité sociale des artistes auteurs a contacté 151 429 artistes-auteurs dont les revenus artistiques déclarés étaient inférieurs à 600 fois le montant du Smic horaire. L'objectif était de présenter les différentes aides et prestations de la sécurité sociale disponibles en cas de faibles revenus. Parmi ces artistes-auteurs, près de 7 226 avaient demandé à cotiser de manière forfaitaire pour avoir une protection sociale plus complète. Ils se sont vus proposer une aide de la Sécurité sociale des artistes auteurs afin de les soutenir dans le paiement de cette surcotisation forfaitaire.

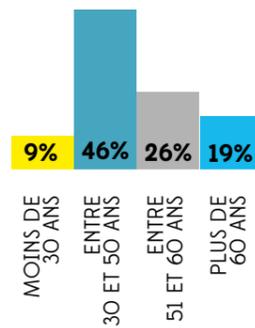


CHIFFRES CLÉS

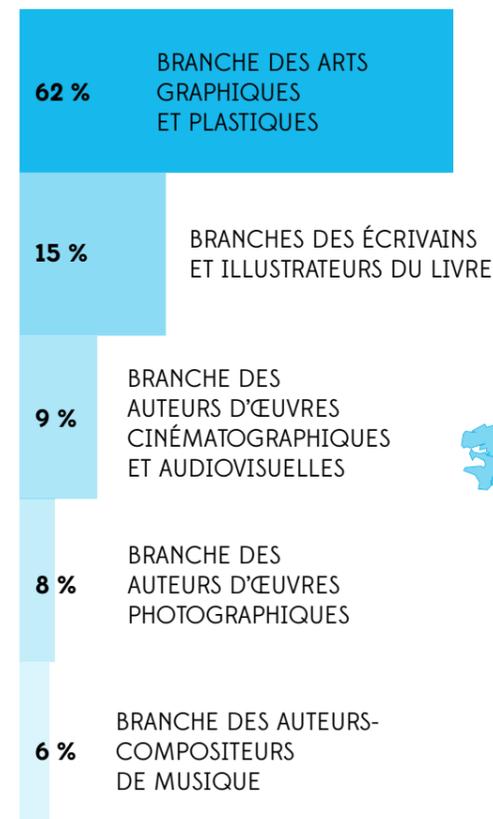
LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À LA SURCOTISATION FORFAITAIRE

PROFIL

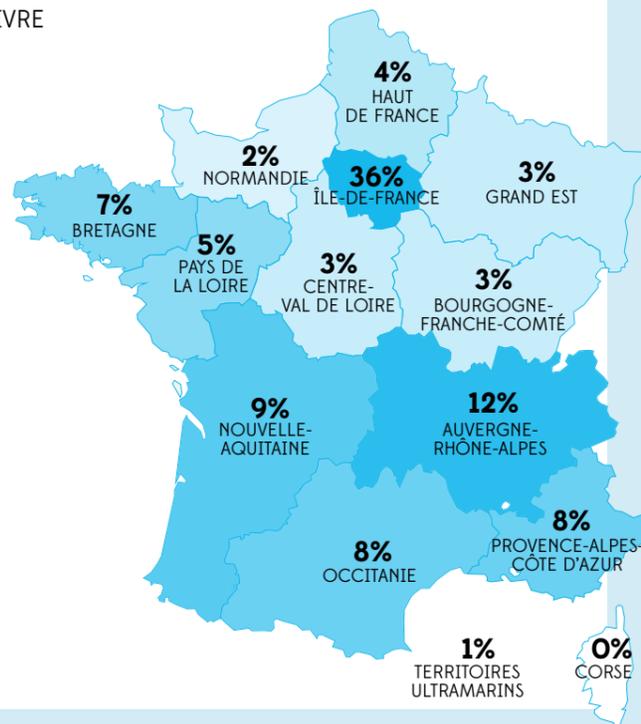
Âge moyen : 42,8 ans



BRANCHE D'ACTIVITÉ



LOCALISATION



L'AIDE EXCEPTIONNELLE À LA RÉGULARISATION DES COTISATIONS VIEILLESSE ARRIÉRÉES

Le dispositif de régularisation des cotisations vieillesse arriérées permet aux artistes-auteurs de cotiser rétroactivement pour compléter leurs droits à la retraite lorsque leurs cotisations vieillesse n'ont pas été appelées par le passé.

La commission d'action sociale (CAS) contribue à la prise en charge d'une partie des cotisations sociales des artistes-auteurs. Cette aide est attribuée sur des critères socioéconomiques (revenus et composition du foyer).

En 2024, 39 aides ont été attribuées pour un montant de 93 491 €, soit un montant moyen de 2 460 € par bénéficiaire.

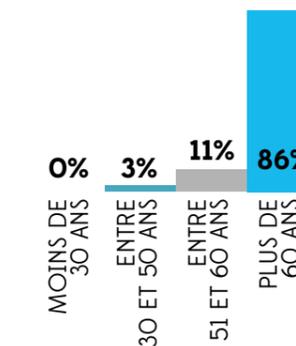


INFORMATION AUX ARTISTES-AUTEURS SUR LE DISPOSITIF

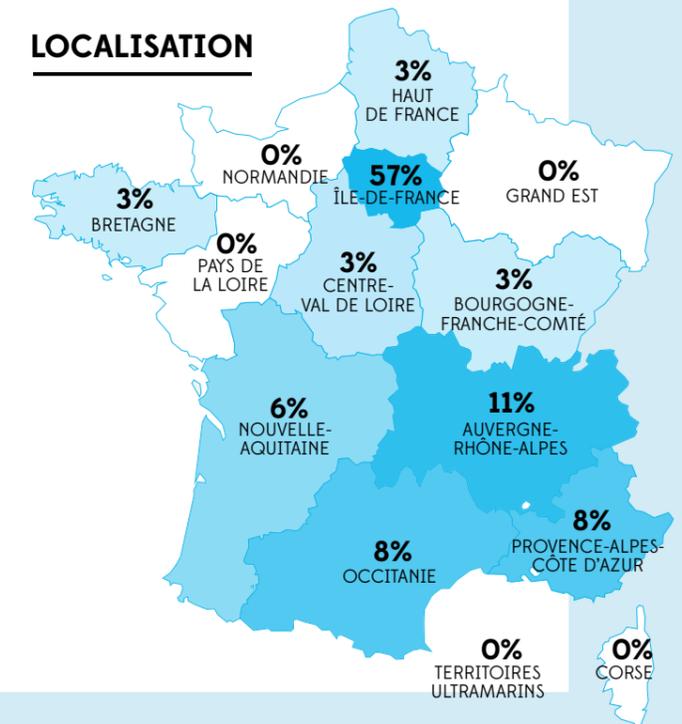
En 2024, la Sécurité sociale des artistes auteurs a contacté les artistes-auteurs qui ont déposé une demande de régularisation des cotisations vieillesse arriérées après de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) afin de les informer de la mise en place de l'aide exceptionnelle.

PROFIL

Âge moyen : 60 ans



LOCALISATION





GOVERNANCE

Différentes instances assurent la direction et le pilotage de l'organisme.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Sécurité sociale des artistes auteurs comprend les membres fondateurs et actifs de l'association ainsi que les membres du conseil d'administration. Elle délibère sur l'approbation des comptes de la Sécurité sociale des artistes auteurs et détient seule la compétence, notamment, pour accepter de nouveaux membres et modifier les statuts.

↓ COMPOSITION

Présidente

Bessora, présidente du Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac)

Membres fondateurs et actifs de l'association :

- la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ;
- la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) ;
- la Société des gens de lettres (SGDL) ;
- le Syndicat national de l'édition (SNE) ;
- l'Union des producteurs de cinéma (UPC) ;
- Radio France ;
- le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) ;
- l'Union des photographes professionnels (UPP).

Membres du conseil d'administration ayant voix délibérative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

INSTANCE REPRÉSENTATIVE DES ARTISTES-AUTEURS ET DES DIFFUSEURS D'ŒUVRES.

Le conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs comprend **27 membres appelés à siéger pour 6 ans.**

Le conseil d'administration a plusieurs missions :

- il délibère de toutes les opérations nécessaires à l'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs et à la réalisation de ses objectifs.
- il vote le budget de la Sécurité sociale des artistes auteurs et approuve les comptes annuels de l'organisme.

↓ BUREAU

Un bureau a été élu pour 3 ans parmi les membres du conseil d'administration. Il est composé de :

- président : Matthieu Baudeau, président de l'Union des photographes professionnels (UPP) ;
- vice-présidente : Anne-Louise Trividic, administratrice des Scénaristes du cinéma associés (SCA) ;
- vice-président: Laurent Juillet, président de l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac) ;
- secrétaire : Christophe Hardy, président de la Société des gens de lettres (SGDL).

↓ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisations professionnelles et syndicales représentant les artistes-auteurs :

- l'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel ;
- l'Association des traducteurs littéraires de France ;
- l'Alliance France design ;
- la Confédération générale du travail-spectacle (CGT-spectacle) ;
- le Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices ;
- les Écrivains associés au théâtre ;
- la Fédération conseil culture communication-Confédération française démocratique du travail (Fédération conseil culture communication-CFDT) ;
- la Guilde des auteurs-réalisateurs de reportages et de documentaires ;
- la Guilde des scénaristes ;
- la Ligue des auteurs professionnels ;
- les Scénaristes de cinéma associés ;
- la Société des gens de lettres ;
- la Société des réalisateurs de films ;
- le Syndicat national des auteurs compositeurs ;
- l'Union des photographes professionnels ;
- l'Union nationale des auteurs compositeurs.

Représentants des diffuseurs :

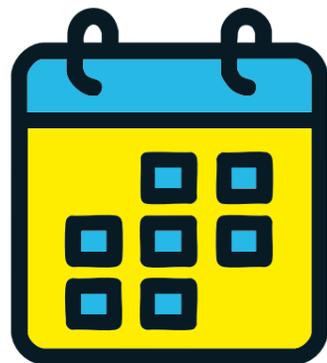
- la Chambre syndicale de l'édition musicale ;
- la Fédération des professionnels de l'art contemporain ;
- le Syndicat national de l'édition ;
- l'Union des producteurs de cinéma ;
- l'Union syndicale de la production audiovisuelle.

Deux représentants de l'État ;

Un représentant de l'Urssaf Caisse nationale ;

Un représentant de la Caisse nationale d'assurance maladie ;

Deux personnalités qualifiées : Angela Alves et Jacques Fansten.



4 SÉANCES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN 2024.

**6 FÉVRIER,
23 AVRIL,
17 SEPTEMBRE,
ET 10 DÉCEMBRE 2024.**

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

↓ COMPOSITION

La commission d'action sociale est une émanation du conseil d'administration. Elle est présidée par Sophie Burdet, membre du conseil d'administration représentant l'Association des traducteurs littéraires de France jusqu'en mai 2024. À partir de cette date, elle est remplacée par Jérôme Sesquin, membre du conseil d'administration représentant la GARRD (Guide des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires).

Cette commission gère le fonds d'action sociale qui vient en aide aux artistes-auteurs en situation de fragilité économique.

CHIFFRE CLÉ



16
COMMISSIONS
D'ACTION SOCIALE
EN 2024.

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75010 PARIS
WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR